

Service 0,05 €/appel
+ prix appel



sur le compte bancaire : FR XX XXXXXX XXXXX 26951400200 XX



MAISON VILLARET

Document à conserver 10 ans

Détail de votre facture du 09/08/2022 n° 10154745124

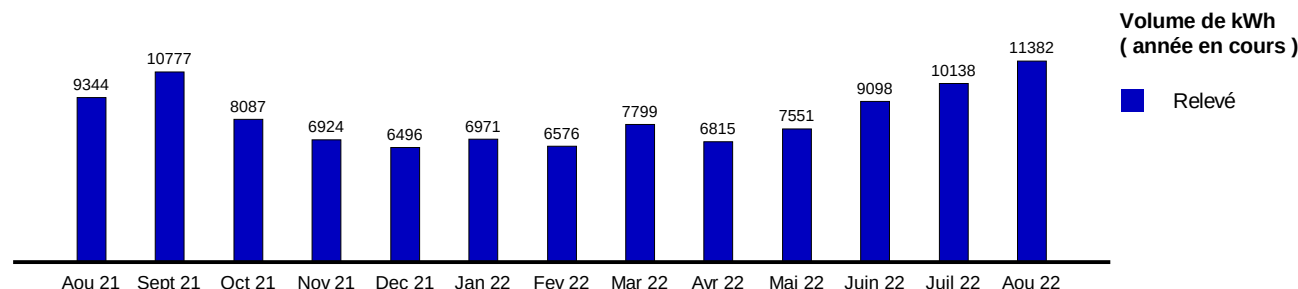
Données contrat

Contrat Estivia
Réf. de votre contrat 1-B1DMTW6
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 24/02/2020
Venant à échéance le 23/02/2023

Données Point de Livraison

RUE MARIE DURAND 30190 LA CALMETTE
Réf Acheminement Electricité : 50055968431659

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				325,25 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	32,50 €	Taux de TVA	
Abonnement	du 01/08/2022 au 31/08/2022	32,50 €/mois	32,50 €	20,00 %	
Consommation (HT)	Période	Conso 11 382 kWh	Prix unitaire HT	292,75 €	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Saison Estivale	du 07/07/2022 au 06/08/2022	6 848 kWh	3,268 c€/kWh	223,79 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Saison Estivale	du 07/07/2022 au 06/08/2022	4 534 kWh	1,521 c€/kWh	68,96 €	20,00 %

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				338,71 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 07/07/2022 au 05/08/2022			-15,19 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 07/07/2022 au 31/07/2022	25.000 c.j	50.63 c€/c.j	12,66 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 01/08/2022 au 06/08/2022	6.000 c.j	51.62 c€/c.j	3,10 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 07/08/2022 au 05/09/2022	30.000 c.j	51.62 c€/c.j	15,48 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 07/07/2022 au 05/08/2022			-19,31 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 07/07/2022 au 31/07/2022	25.000 p.j	64.36 c€/p.j	16,09 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 01/08/2022 au 06/08/2022	6.000 p.j	65.82 c€/p.j	3,95 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 07/08/2022 au 05/09/2022	30.000 p.j	65.82 c€/p.j	19,75 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 07/07/2022 au 05/08/2022	PS pondérée : 57 kW		-53,93 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 07/07/2022 au 31/07/2022	1412.750 kW	3.18 c€/kW	44,94 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 01/08/2022 au 06/08/2022	339.060 kW	3.51 c€/kW	11,91 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 07/08/2022 au 05/09/2022	1718.400 kW	3.51 c€/kW	60,35 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 07/07/2022 au 31/07/2022	0.000 kWh	5.15 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 07/07/2022 au 31/07/2022	0.000 kWh	3.36 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 07/07/2022 au 06/08/2022	7206.000 kWh	2.28 c€/kWh	164,30 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 07/07/2022 au 31/07/2022	3367.000 kWh	1.80 c€/kWh	60,61 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 01/08/2022 au 06/08/2022	0.000 kWh	5.28 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 01/08/2022 au 06/08/2022	0.000 kWh	3.64 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 01/08/2022 au 06/08/2022	809.000 kWh	1.73 c€/kWh	14,00 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 07/07/2022 au 31/07/2022	0.000 h	1029.00 c€/h	0,00 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 01/08/2022 au 06/08/2022	0.000 h	1052.00 c€/h	0,00 €	20,00 %

Services				29,17 €	HT
					Taux de TVA
Abonnement 07/22 SuiviConso				29,17 €	20,00 %
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				52,73 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 07/07/2022 au 06/08/2022	11 382 kWh	0,05000 c€/kWh	5,69 €	20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 07/07/2022 au 06/08/2022	11 382 kWh	0,22100 c€/kWh	25,15 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 07/07/2022 au 07/08/2022	99,80	21,93 %	21,89 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site		745,86 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	149,17 €	
TVA à 20,00%	745,86 €	149,17 €	
Total TTC pour ce site		895,03 €	TTC



MAISON VILLARET

Détail de votre facture du 09/08/2022 n° 10154745124

Données contrat

Contrat Estivia
Réf. de votre contrat 1-B1DMTW6
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 24/02/2020
Venant à échéance le 23/02/2023

Données Point de Livraison

RUE MARIE DURAND 30190 LA CALMETTE
Réf Acheminement Electricité : 50055968431659

Données de comptage

Identifiant de comptage : 031636434009 **Type de compteur** : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 57

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver	51
Opérateur Heures creuses hiver	60
Opérateur Heures pleines été	60
Opérateur Heures creuses été	60

Index Acheminement (relevés/estimés)

	index de début	index de fin
Heures Pleines Hiver	116894 le 07/07/2022	116894 le 06/08/2022
Heures Creuses Hiver	70788 le 07/07/2022	70788 le 06/08/2022
Heures Pleines Eté	215383 le 07/07/2022	222589 le 06/08/2022
Heures Creuses Eté	120057 le 07/07/2022	124233 le 06/08/2022

Puissances atteintes (kW ou kVA)

du 07/07/2022 au 06/08/2022 : Heures Pleines Hiver	0
du 07/07/2022 au 06/08/2022 : Heures Creuses Hiver	0
du 07/07/2022 au 06/08/2022 : Heures Pleines Eté	41
du 07/07/2022 au 06/08/2022 : Heures Creuses Eté	50

Index Fourniture (relevés / estimés)

	index de début	index de fin
Cadran EA1 : Heures Pleines Hiver	112973 le 07/07/2022	112973 le 06/08/2022
Cadran EA2 : Heures Creuses Hiver	74709 le 07/07/2022	74709 le 06/08/2022
Cadran EA3 : Heures Pleines Demi-Saison	156827 le 07/07/2022	156827 le 06/08/2022
Cadran EA4 : Heures Creuses Demi-Saison	86160 le 07/07/2022	86160 le 06/08/2022
Cadran EA5 : Heures Pleines Saison Estivale	52453 le 07/07/2022	59301 le 06/08/2022
Cadran EA6 : Heures Creuses Saison Estivale	39999 le 07/07/2022	44533 le 06/08/2022

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2020 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 74,5% nucléaire, 17,1% renouvelables (dont 7,2% hydraulique, 5,9% éolien, 2,3% solaire, géothermie 1,1% et 0,5% Biomasse), 7,7% gaz, 0,4% pétrole, 0,3% charbon.

Origine 2020 de l'électricité des offres EDF 100% énergie renouvelable (certifiée par des garanties d'origine sans engagement de provenance) : 98,2% hydraulique (97,8% France dont 0,5% enchères, 0,2% Allemagne, 0,1% Suisse), 1,5% biomasse enchères France, 0,3% éolien France.

Si votre option énergie renouvelable est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des deux mix ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2020 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

